

**Dominique Potier**  
**Député de Meurthe-et-Moselle**

Monsieur Stéphane LE FOLL  
**Ministre de l'Agriculture,  
de l'Agroalimentaire et de la Forêt**  
Hôtel de Villeroy  
78 rue de Varenne  
75007 PARIS

*Toul, le 6 février 2017*

N/Réf : 21-17  
Objet : décret forêt de protection

Monsieur le Ministre, *STÉPHANE,*

Alerté par les associations environnementales de Meurthe et Moselle, nous avons pris connaissance du projet de décret relatif aux dérogations au statut de forêt de protection permettant de finaliser le classement de la forêt de Haye.

Si les dispositions visant à autoriser le captage d'eau et les fouilles archéologiques ne font pas débat, celles autorisant « la recherche et l'exploitation souterraines des ressources minérales revêtant un caractère national ou régional » a suscité une légitime incompréhension.

Je ne suis pas en mesure de juger de la pertinence d'autoriser le classement d'une forêt dont le sous-sol est d'ores et déjà exploité.

En revanche, il m'appartient de vous alerter sur le risque réel de dénaturer le statut des forêts de protection en n'écartant pas de façon claire la possibilité d'une extraction de ressource minière nouvelle.

Classer, comme nous le faisons, une forêt de 10 000 ha, c'est choisir de renoncer, au nom d'un patrimoine commun au bénéfice des générations futures, à tout intérêt économique à court, moyen et long terme.

Il m'apparaît donc que le projet de décret doit être modifié afin de lever toute ambiguïté sur ses conséquences potentielles.

En vous remerciant pour votre attention sur ce dossier, je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes salutations respectueuses.

*Stéphane*

  
Dominique Potier

**Copie à Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle**